

# Demande d'autorisation spéciale d'absence

Nom - Prénom :

Etablissement :

à Madame la Rectrice de l'Académie de GRENOBLE

s/c de (1)

Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation spéciale d'absence afin de participer congrès extraordinaire qui aura lieu :

**le 10 décembre 2020 de 9h à 17h**

**A Voiron (CREPS: campus la brunerie 38500 Voiron)**

Vous trouverez ci-dessous la convocation que m'a adressée le SNEP FSU.

Date et signature :

(1) Préciser : « Proviseur du Lycée.... » ou « Principal du Collège.... »



Grenoble, le 13/10/2020

## Section syndicale de GRENOBLE

Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

N'oubliez pas d'inscrire vos coordonnées avant de remettre cette convocation à votre chef d'établissement

## Convocation

Conformément aux articles 13 et 15

du décret n° 82-447 du 28 mai 1982

modifié, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance.

Cher(e) Camarade,

Tu es prié(e) de bien vouloir assister au congrès extraordinaire qui se tiendra le :

**10 Décembre 2020**

**Début des travaux: 9h**

**Fin des travaux: 17h**

**A VOIRON (CREPS: campus la brunerie 38500 Voiron)**

### Ordre du jour :

- Urgence sociale, urgence sanitaire : quelle contribution de l'EPS ?
- Urgence écologique : Quelles propositions, quelles actions des enseignants d'EPS, des sportifs pour lutter contre les dégradations de la biosphère ?

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement.

Emmanuelle Charpinet, Alexandre Majewski, Maxime Véghin  
Secrétaires académiques du SNEP-FSU Grenoble